DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D353 Séance du 26 avril 2012 - Convocation du 19 avril 2012

Compte rendu affiché le 4 mai 2012

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents : M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR,

Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. AUROY, M. VALETTE, Mme DUMARD, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, MIle FERNANDES, MIle COIN, MIle ROGER, Mme

BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. FODDIS.

Absents représentés M. GUENNAT par M. RODRIGUEZ, Mme GOYON par Mme GLATARD, Mme

ARTETA CHRISTIN par M. MARTIN-RABAUD, Mme CORSET par Mme

BARTHOD, M. MANIKAS par Mme ORIOL.

Excusé M. MACHURAT.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28
Exprimés	28

Objet: Permanence Petite Enfance: convention

Dans la commune de Neuville-sur-Saône, les professionnels intervenant dans le champ de la petite enfance et leurs institutions respectives collaborent dans la poursuite des objectifs suivants :

- améliorer l'orientation des familles en recherche de mode de garde et informer sur l'ensemble des services à destination des jeunes enfants existant sur la commune,
- affiner la connaissance des besoins de ces familles.

Dans ce cadre, un groupe de travail est constitué, rassemblant :

- La puéricultrice de la PMI du Conseil Général du Rhône en charge du suivi des assistantes maternelles,
- La directrice de la crèche associative à gestion parentale des Petits Gones,
- L'animatrice du Relais d'Assistantes Maternelles "les P'tits Copains du Val de Saône" géré par Alfa 3A,
- La directrice de la crèche familiale et de la halte-garderie municipales du Petit Troubadour,
- La responsable du pôle Éducation Enfance Jeunesse de la mairie de Neuville-sur-Saône.

Ce groupe se réunit régulièrement autour des deux objectifs précités et il a mis en place, depuis janvier 2010, une permanence petite enfance. Celle-ci accueille sur rendez-vous, de façon individuelle, les parents en recherche de mode de garde pour les informer sur l'offre existante et prendre note de leurs souhaits. Les rendez-vous ont lieu le lundi soir de 16h30 à 18h; la gestion des prises de rendez-vous est assurée par le pôle Éducation Enfance Jeunesse. L'accueil des familles est assuré à tour de rôle par l'ensemble des membres du groupe de travail, en accord avec leurs institutions d'appartenance. En effet, lors de la permanence petite enfance, chaque professionnel exerce, dans un lieu différent, une partie de ses missions habituelles d'accueil et d'information des familles.

Un règlement intérieur, précisant les modalités d'orientation des familles vers la permanence et le rôle de la permanence dans la gestion des inscriptions, est rédigé et annexé. L'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs concernés par cette action souhaite soutenir la permanence petite enfance et s'engage à y participer en déléguant un professionnel pour assurer les permanences conformément au calendrier établi et participer aux réunions de coordination.

Il est proposé au Conseil Municipal de formaliser le soutien de la commune à cette action et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte reprenant les éléments de la délibération ainsi que le règlement intérieur. Les signataires sont : Madame la Présidente de la Crèche des Petits Gones, Alfa 3 A, Madame la directrice de la Maison du Rhône de Neuville-sur-Saône, Monsieur le Maire de Neuville-sur-Saône.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- APPROUVE la formalisation officielle du dispositif ci-dessus expliqué,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte et le règlement intérieur correspondants.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme, Neuville-Sur-Saône, le 26 avril 2012 Le Maire, Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 02/05/2012
- Publication ou affichage le 02/05/2012
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 2 mai 2012 Jean-Claude OLLIVIER, Maire.